

«Traiter un jour tous les enfants victimes»

MALTRAITANCE • *Le Groupe fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants (Grimabu) s'est constitué jeudi en association.*

ELISABETH HAAS

La petite Justine* a 8 ans. Elle n'aime pas son copain de classe Jason*. Jason est parfois «méchant», vulgaire et, quand il n'est pas seul dans son coin, il vient dire des choses qui ne plaisent pas à Justine. Il fait souvent des allusions sexuelles, et il va toucher les autres enfants. Un jour, Justine parle de Jason à sa maîtresse, qui a aussi remarqué ses mauvaises notes et son comportement perturbé. Grâce au Grimabu (Groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants, constitué hier en association) à qui l'enseignante s'adresse, les services d'aide à l'enfance font le lien avec les interventions que la police a déjà faites, de nuit, au domicile des parents de Jason, parce qu'une voisine s'est inquiétée des cris, alors que le mari donnait des coups à sa femme.

Voilà un exemple concret qui montre l'action possible du Grimabu. Dans un cas de suspicion comme ce-

lui-là, même si Jason n'ose pas dire à son enseignante ce qui se passe chez lui, la collaboration entre les services d'aide à l'enfance est cruciale. Les membres du Grimabu se consultent afin de trouver la meilleure solution pour la prise en charge de Jason.

NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS

La loi du silence et les secrets qui pèsent sur un enfant victime de maltraitance ou d'abus sexuels, rendent leur situation insoutenable, d'autant plus que les crimes ont souvent lieu à répétition et dans le cadre de la famille. La problématique des enfants violentés est extrêmement difficile et délicate.

«Un grand tabou est tombé ces dernières années. Mais nous avons encore beaucoup de choses à faire. Nous ne pouvons pas nous endormir. Nous devons continuer à être vigilants. Il y a toujours beaucoup d'enfants victimes et qui souffrent.» Stéphane Queru, chef du Service

cantonal de l'enfance et de la jeunesse (anciennement Office cantonal des mineurs), a conclu ainsi l'assemblée constitutive de l'association réunie jeudi.

Depuis l'entrée en vigueur de la LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction) en 1993, le nombre des dénonciations a augmenté de manière exponentielle: de 7 plaintes pour viol et 45 pour abus sexuels sur mineurs durant la période 1988 à 1992, la Brigade des mineurs du canton de Fribourg en a enregistré 16 pour viol et 145 pour abus sexuels rien que pour l'année 2003; de même, le Centre de consultation LAVI pour les enfants et les adolescents a traité 262 dossiers en 2003 contre 71 en 1997. «Des chiffres qui donnent l'ampleur de la situation», lance Stéphane Queru, d'autant plus qu'il ne s'agit que des cas connus. Environ 40 000 enfants en Suisse seraient victimes d'agressions sexuelles allant de l'exhibitionnisme au viol, et 63 000 de maltraitance, allant de la gifle répétée aux coups avec des objets. Sans compter l'humiliation subie par des paroles vexantes ou dégradantes. EH

*prénoms d'emprunt